

étaient possibles pour la mise en chantier de nouveaux navires, mais une telle disposition me semblerait extrêmement utile pour le refinancement des navires, si nous sommes vraiment sincères, comme le disait le ministre lui-même dernièrement à l'Université de la Colombie-Britannique, en prétendant ne pas vouloir que l'industrie de la pêche soit sous l'emprise des compagnies. Au dire du ministre—et j'espère ne pas trahir sa pensée—il ne verrait aucun inconvénient à ce que les compagnies gardent le contrôle des usines de transformation et les pêcheurs, celui de la pêche. C'est là une possibilité, je veux dire que l'on consente des prêts directs aux pêcheurs, non seulement pour la construction de nouveaux navires mais pour le financement et le refinancement des navires actuels, afin que les pêcheurs puissent se soustraire à ce qu'ils considèrent comme un contrôle et une emprise injustes de la part des compagnies.

Et voici la seconde possibilité: pour surmonter les restrictions relatives aux taux d'intérêt, que les institutions prêteuses trouvent si peu alléchants qu'elles refusent de prêter des fonds à cette fin, il me semble que le gouvernement fédéral pourrait déposer des fonds dans diverses banques, coopératives de crédit et autres organismes de prêts intéressés à cette industrie, et les affecter à une fin bien précise, au taux d'intérêt énoncé dans le bill.

Il y a probablement un certain nombre d'autres articles qu'on pourrait aborder ce soir au cours de ce débat. C'est pourquoi je regrette que mon collègue le député de Skeena ne soit pas ici pour exposer ces problèmes. Cependant, les deux articles que j'ai mentionnés sont peut-être ceux dont la discussion presse le plus en ce moment. C'est pourquoi je ne traiterai pas davantage cette question.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas pu me trouver ici lorsque le ministre a fait sa déclaration sur le bill C-195, mais il n'ignore pas que le comité des pêches et des forêts siège en ce moment. C'est pourquoi je m'excuse auprès de lui de n'avoir pas pu me trouver ici lorsqu'il a présenté ce projet de loi.

Il m'est agréable de dire que mon parti approuve le bill C-195. L'article le plus important du projet de loi, celui qui élève le plafond des prêts à \$25,000, nous réjouit particulièrement, car cela signifie que l'amendement proposé par nous au bill C-151, au sein du comité permanent des pêches et des forêts le 6 février dernier, prendra maintenant force de loi. En même temps, nous regrettons que le gouvernement ait mis si longtemps à soumettre la question à la Chambre. La nécessité d'élever le plafond des prêts était évidente

depuis quelque temps. Elle était certes bien connue, au moins de l'opposition, à l'époque où les modifications précédentes à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche proposées dans le bill C-151, ont subi la première lecture le 20 décembre de l'année dernière. Monsieur l'Orateur, les modifications à l'étude auraient dû être présentées à ce moment-là, car on en connaissait le besoin et on avait l'occasion de modifier le bill. Pourquoi n'a-t-on pas alors ajouté ces dispositions?

• (9.10 p.m.)

Le bill précédent a été présenté par le ministre des Finances (M. Benson). N'a-t-on pas consulté le ministre des Pêches (M. Davis), afin de savoir si d'autres modifications n'auraient pu être présentées en même temps? On peut soupçonner sans crainte que les fonctionnaires du ministère des Finances, qui sont sans doute fort peu au courant des difficultés des pêcheurs, tenaient tellement à porter le taux d'intérêt sur ces prêts, qui était de 5 p. 100, au taux du marché qu'ils n'ont pas pris la peine de découvrir si ces prêts répondaient aux besoins auxquels le Parlement songeait.

Puis, en février, nous avons été témoins des efforts sincères mais plutôt maladroits du ministre pour réparer son erreur. En fait, l'article 1 du bill présentement à l'étude répète mot pour mot l'amendement que le ministre a essayé sans succès de présenter au comité il y a trois mois. Trois mois plus tard et après ces deux gaucheries, on remet cette mesure à l'étude.

Le leader du gouvernement à la Chambre revient sans cesse sur le programme législatif. Pour justifier les retards qu'il apporte à mettre en délibération les questions d'intérêt vital pour les Canadiens, le cabinet invoque une faible excuse: le temps que la Chambre prend pour débattre les mesures législatives. Et pourtant, voici bien un cas où le gouvernement lui-même fait perdre du temps à la Chambre en présentant deux mesures qui font double emploi. Le ministre doit être un bien piètre capitaine, car on le voit ici louvoyer sans cesse entre les deux mêmes rives. Nous espérons que le brouillard devant ses yeux se dissipera bientôt et qu'il saura nous guider au hasard du long et sinueux parcours que nous devons suivre pour rendre l'industrie de la pêche plus vigoureuse et plus stable.

Le geste du ministre, qui a modifié deux fois inutilement la même loi au cours de la même session, aura des conséquences qui débordent les cadres du Parlement. Le ministre nous a dit que ce sont principalement les pêcheurs de sa propre province qui recourent